

puits situés dans la province de la Saskatchewan à des endroits d'entreposage dans la province de l'Alberta.

Le sénateur Isnor: Quelle est la distance entre la source d'approvisionnement et le lieu d'entreposage?

M. Cressey: J'ai ici un diagramme indiquant le parcours de la route proposée.

Le président: Désire-t-on que ce diagramme soit déposé?

Des voix: Adopté.

M. Cressey: La distance à partir du premier puits indiqué est d'environ 10 milles.

Les parrains de la compagnie sont tous des hommes d'affaires importants de l'Alberta et comprennent des experts en fait de prospection de pétrole et de gaz ainsi que du transport de ces produits.

Le directeur et administrateur de *Cabri Pipe Lines Limited* sera M. Stanley A. Milner, de la ville d'Edmonton, président de la *Chieftain Development Company Limited*, de la *Blue Crown Petroleum Limited*, et de la *Lloydminster Gas Company Limited*. M. Milner et ses associés participent activement à plusieurs autres entreprises en Alberta et ailleurs.

Le sénateur Pearson: Sont-ce là toutes des compagnies provinciales?

M. Cressey: Oui. M. Milner et ses associés s'occupent activement de la production et de la vente du gaz naturel et des autres produits pétroliers.

En général, la compagnie désire le droit de construire et d'exploiter les moyens de transport nécessaires à ses opérations sur une base interprovinciale. Il s'agit du transport des produits d'une station à l'autre dans l'exploitation de ses entreprises.

Le sénateur Pearson: Le puits de pétrole situé à l'extrémité de la ligne que l'on se propose de construire est-il épuisé?

M. Cressey: Oui.

Le sénateur Pearson: A quel endroit se trouve-t-il? Quel est le nom de la ville?

M. Cressey: Il se trouve au nord-ouest de Lloydminster. Il y a là un élévateur à grain, mais c'est tout ce que je sais. Lloydminster est la ville la plus rapprochée.

En ma qualité d'avocat des requérants, j'ai fait publier les avis de la demande dans les journaux suivants:

- a) *Lloydminster Times*, de Lloydminster, Saskatchewan.
- b) *News-Optimist*, de North-Battleford, Saskatchewan.
- c) *Journal*, d'Edmonton, Alberta.
- d) *Leader-Post*, de Regina, Saskatchewan.
- e) *Gazette du Canada*, Ottawa.

C'est ainsi que toute la région intéressée directement a été informée. Je n'ai reçu à mon bureau aucune objection de qui que ce soit concernant la constitution de cette compagnie en corporation.

Le sénateur Isnor: Quand avez-vous publié ces annonces?

M. Cressey: Il y a environ trois ou quatre mois. Les requérants ont fait les études préliminaires voulues et sont convaincus de la rentabilité de cette entreprise. Ils ont le personnel d'ingénieurs et de techniciens nécessaire à la préparation des plans et la construction des installations prévues.

Les compagnies actuelles ont les ressources financières voulues pour la construction des installations de *Cabri Pipe Lines* et n'anticipent pas qu'elles devront avoir recours au financement public. Les requérants n'ont conclu aucun accord, entente ou n'ont aucune intention de transférer les actions de la compagnie à des étrangers. Tous sont des citoyens canadiens.

Le sénateur Kinley: S'agit-il uniquement d'un raccordement avec les sources d'alimentation?

M. Cressey: C'est exact.

Le sénateur Kinley: Cela ne lésera en rien les intérêts des gens qui les exploitent?

M. Cressey: Non.

Le président: Sénateur Molson?

Le sénateur Molson: Pourriez-vous me dire quel sera le chiffre des capitaux engagés dans les premiers stades indiqués?

M. Cressey: Le pipe-line coûtera environ \$22,000 par pouce de diamètre, ce qui reviendra à \$15,000 par mille approximativement. Cela peut varier quelque peu au début, mais le coût sera d'environ \$14,000 à \$16,000.

Le sénateur Molson: L'investissement sera inférieur à \$300,000 au début?

M. Cressey: C'est exact.